# L'ABEILLE.

*JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, ET DU GOUVERNEMENT-GENERAL.*

PAR BULLITT, MAGNE & Cie. No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien ........ $14 ; [illegible] tri-hebdomadaire, $10 ; payable d'avance.

*NOUVELLE-ORLEANS:* LUNDI MATIN, 11 OCTOBRE 1841.


POUR GOUVERNEUR:

## HENRY JOHNSON

### REVUE ETRANGERE. FRANCE.

Après avoir jeté un rapide coup d'œil sur la grande question qui entraîne dans sa sphère toutes les grandes puissances européennes, examinons un peu quelle était vers les premiers jours de septembre la situation spéciale de chacun de ces pays et commençons par ceux vers lesquels se porte plus volontiers notre attention, la France et l'Angleterre.

La France! nous avons récemment essayé de donner un aperçu des difficultés intérieures dont elle est travaillée; et ces difficultés n'ont pas diminué depuis que notre rapide esquisse a paru. La vive irritation causée par le mode de recensement prescrit par M. Humann, existe toujours dans la masse de la population et dans l'immense majorité des conseils-Municipaux qui, dans cette affaire, nous semblent les véritables représentans de l'opinion publique. Quant aux conseils généraux de département qui sont en session ils ont pris, comme on l'a vu, parti pour le ministère; mais toute grande que puisse être leur influence, elle ne saurait aller jusqu'à décider du succès de la lutte qui se trouve en ce moment engagée entre le gouvernement et le peuple sur le terrain de la légalité. C'est à peine s'ils jettent un poids dans la balance: leur adhésion aux doctrines soutenues par les municipalités eût été un grand encouragement pour le peuple et l'eût affermi dans sa résistance, leur action est loin d'être aussi puissante du moment qu'ils se prononcent pour le ministère: leur assentiment ne fait, comme nous l'avons déjà dit, que délivrer celui-ci d'un embarras, c'est en quelque sorte un secours négatif. Au point où en sont les choses, nous ne connaissons point de médiateur possible entre les parties engagées; toutes deux, le ministère surtout, sont trop avancées pour reculer, trop avancées pour se satisfaire de concessions partielles. L'une des deux doit nécessairement être vaincue par l'autre. Sera-ce le ministère? Sera-ce le peuple? Bien habile qui le pourrait prédire.

Certes si nous nous en rapportions aux manifestations qui ont eu lieu, si nous considérions d'une manière absolue la résistance qui a surgi sur presque tous les points, l'espèce d'ensemble qui a présidé aux protestations légales ou hostiles, nous [illegible] certains sans crainte que le ministère doit être nécessairement vaincu, malgré la fermeté ou plutôt l'inflexible rigueur qui distingue quelques-uns de ses membres. Mais quand d'un autre côté, nous nous rappelons que la France en est encore à son apprentissage en fait de résistance légale, qu'en ce moment, d'ailleurs elle ne combat que pour un défaut de forme et qu'elle n'a point par conséquent cette forte conviction, cette inébranlable décision qu'on apporte à la défense d'un principe, quand nous songeons surtout que ses combattans politiques sont un peu comme ses soldats et que s'ils ont une grande énergie, cette énergie manque peut-être de patience et de ténacité, si elle est condamnée à s'user dans des luttes obscures, lentes, continues, sans résultat décisif, en un mot sans éclat, alors nous sommes tentés de croire au triomphe du ministère. Une autre raison pour croire à ce résultat, c'est que le cabinet ne sera nullement scrupuleux sur le choix des moyens et que, pas plus que des agens, il ne reculera devant l'effusion du sang: la crainte même d'un bouleversement général ne l'arrêtera pas, le pousserait au contraire en avant du jour où l'entêtement de ses chefs; tandis que le bon sens de la population française, son amour de l'ordre, son besoin de tranquillité l'arrêteront dans son élan d'opposition et l'empêcheront de se porter aux dernières extrémités. L'avantage, on le sait, reste presque toujours au plus audacieux, pour ne pas dire au plus imprudent. Or l'imprudence nous en sommes convaincus, ne sera pas en cette circonstance du côté du peuple, et l'on ne pourra pas en vérité le blâmer d'une timidité ou si l'on veut d'une faiblesse qui naîtra de si nobles motifs.

On comprend sans peine que cette lutte absorbe assez l'intérêt général pour laisser peu de place à d'autres questions; il est cependant quelques-unes qui font de tems à autre, diversion aux ardentes discussions qu'elle soulève: celle de la politique étrangère, comme on a pu le voir, est toujours en première ligne. L'opposition ne ménage pas M. Guizot pour être reste à aussi bon marché qu'il l'a fait dans le concert européen. Après avoir reproché à ce ministre de s'être laissé prendre pour dupe par la Russie et l'Angleterre, en signant la convention du 13 juillet, le Courrier Français ajoute: "En sacrifiant la liberté de la France, et en faisant cesser officiellement son isolement politique, le ministère est il acquis du moins l'alliance de l'Allemagne? Est-il certain d'avoir rétabli l'équilibre européen que le traité du 15 juillet avait rompu? Nous ne croirons pour notre part, à la sincérité des bonnes dispositions que les cabinets de Vienne et de Berlin affectent en ce moment pour la France que, lorsque nous verrons ces deux gouvernemens changer sincèrement de politique et se concilier avec les idées de leur tems. La politique intérieure et la politique extérieure d'un pays se touchent. Tant que l'Autriche opprimera les Gallicies et les Italiens, elle sera nécessairement l'Alliée du cabinet russe; tant que la Prusse résistera au vœu des provinces qui réclament l'exécution des engagemens pris par le dernier roi pour l'établissement d'un système représentatif elle ne pourra pas se rapprocher de la France. L'Autriche et la Prusse ont trompé Napoléon, elles tromperont bien M. Guizot." Le journal ici ne va pas même aussi loin qu'une certaine partie de l'opinion publique qui se défie du ministère de M. Guizot: on rappelle volontiers le passé pour condamner le présent, et la moindre démarche de l'homme de Gand est surveillée de très près; on a toujours peur qu'il ne cède à ses sympathies pour les gouvernemens anti-révolutionnaires.

Les questions d'emprunt et d'union douanière, à l'ordre du jour pendant quelque tems, sont à peu près épuisées; la dernière semble avoir échoué; les intrigues de l'Angleterre, la défiance de l'Allemagne ont empêché momentanément du moins, entre la France et la Belgique la conclusion d'une alliance commerciale qui devait, suivant la plupart des économistes offrir de grands avantages à ces deux pays. La première question reviendra souvent encore jusqu'au moment où l'emprunt sera conclu; M. Humann retarde cet emprunt afin, dit-il, de l'obtenir à des conditions plus avantageuses que celles que lui offre en ce moment la situation de la Bourse. Il ne veut à aucun prix subir la loi des puissances financières, et il se prétend en état d'attendre des circonstances plus favorables. Un bon nombre de journaux, parmi lesquels on en compte quelques-uns de l'opposition, approuvent ce retard, d'autres au contraire crient au ministère des finances: "Le moment est favorable pour emprunter, il y a perdu à attendre. L'ajournement compromet les plus chers intérêts de la France, dans l'intérêt d'un bénéfice minime et très incertain. Empruntez, empruntez de suite. Une plus longue indécision serait un acte de folie."

Heureusement ces discussions n'attaquent pas la prospérité matérielle du pays qui est en assez bonne voie en ce moment; la lutte du recensement elle-même n'a pas encore exercé une action trop désastreuse sur cette prospérité. Si donc la France, politiquement parlant, court en ce moment de grands risques, elle n'a pas du moins à redouter d'autres malheurs, et cette considération doit rassurer un peu sur son avenir.

### BANQUE NATIONALE.

Au moment où certains journaux prétendent que nulle part on ne sent le besoin d'une banque nationale il ne sera pas hors de propos de donner l'extrait suivant d'un journal modéré le *N. Y. Times and Star.*

"On peut dire ce qu'on voudra sur la question politique d'une banque nationale; on peut signaler à plaisir les changes réels ou prétendus que cette question a éprouvés, on peut admettre ou rejeter la constitutionnalité d'une banque nationale, on peut avoir des scrupules et applaudir ou condamner le veto; on peut avoir une invincible répugnance à aborder ce sujet sous quelque forme que ce *puisse être*, mais le pays a besoin d'une banque nationale, il faut qu'il l'ait et l'aura avant peu. Et il n'aura pas seulement un agent fiscal, ou une corporation bâtarde, expérimentale, mais une banque réelle, un *monstre* comme on disait il y a quelques années, susceptible de régulariser la circulation monétaire et de donner les facilités légitimes au commerce.

"On fait fort peu d'affaires aujourd'hui maintenant, aux Etats-Unis, et ce peu se fait en grande partie au moyen d'échanges. Incontestablement ce pays si considérable par sa population et dont les ressources sont si grandes ne fait pas le tiers des affaires qu'il pourrait qu'il devrait faire.

"Et maintenant que nous ne pouvons pas avoir de banque, maintenant que le Président est opposé à cette mesure, le pays (aussi bien que le parti dominant) se laisse aller au désespoir. Nous n'avons jamais vu un tel découragement parmi nous. Dans cette capitale de l'Union on ne fait rien qui soit digne de remarque, et si l'aspect des choses est si déplorable ici, que doit-il donc être ailleurs? Nos banques, en général, sont bonnes, mais elles font à peine pour payer leurs dépenses. Le mal est qu'on *manque de confiance*, ce ressort principal de toute prospérité.

"Heureusement que le mal amènera son remède: l'Ouest, cette puissante partie de l'Union qui donne à elle seule un tiers du vote électoral de toute l'Union, l'Ouest veut une banque; le Sud aussi sent qu'il succombe faute d'une banque et il fera entendre sa voix

pour en demander une; enfin, l'Est ne peut s'en passer, quoique puissent dire et faire ses meneurs politiques. Ce sont des faits et l'expérience ne tardera pas à justifier nos prévisions.

### SOCIETE DU GYMNASE MUSICAL.

Cette société qui s'est organisée tout récemment sous la présidence de Mr. Kroll aîné, travaille en ce moment avec ardeur aux répétitions d'un concert qu'elle doit donner sous peu au bénéfice de l'Hôpital de Charité.

Les membres de cette société presque tous jeunes amateurs ont voulu donner à leur premier concert un but trop louable pour que nous ne leur payions pas le tribut d'éloges qu'ils méritent. Nous les félicitons d'avoir songé à une institution qui, surtout à la fatale époque de l'année où nous nous trouvons à rendu et rend encore de si nombreux services.

### BUREAU DE SANTÉ.

Pendant les vingt quatre heures qui ont expiré samedi à midi, il y a eu suivant les rapports faits au bureau de santé, 27 inhumations dont 18 de fièvre jaune dont les cimetières suivans:

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Potter's Field | 20 | dont | 13 | fièvre jaune, |
| Protestant, | 3 | | 2 | do |
| St. Patrick, | 2 | | 2 | do |
| Cypress Grove, | 2 | | 1 | do |
| | 27 | | 18 | |

### RAPPORT DE L'HOPITAL DE CHARITE.

Des 48 heures expirant hier soir à 6 heures:

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Admissions | 30 | sur lesquelles | 18 | de fièvre jaune |
| Sorties | 16 | " | 8 | " |
| Décès | 10 | " | 4 | " |
| Patients à l'hôpital | 305. | | | |

Etat comparatif hebdomadaire des inhumations faites dans les cimetières de la Nouvelle-Orléans depuis l'invasion de la maladie avec indication de celles qui ont été occasionnées par la fièvre jaune.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1re. semaine | 57 inhum. | dont | 5 | de fièvre jaune. |
| 2e. " | 80 | | 3 | " |
| 3e. " | 103 | | 23 | " |
| 4e. " | 146 | | 71 | " |
| 5e. " | 174 | | 105 | " |
| 6e. " | 245 | | 164 | " |
| 7e. " | 293 | | 220 | " |
| 8e. " | 327 | | 259 | " |
| 9e. " | 259 | | 180 | " |
| 10e. " | 188 | | 115 | " |
| | 1871 | | 1146 | |

Pour connaître exactement le chiffre de la mortalité de la ville pendant l'épidémie il faudrait encore joindre à ce tableau les inhumations des citoyens de la nouvelle Orléans qui ont eu lieu dans les cimetières de Lafayette.

Nous avons pris la peine de comparer le nombre d'enterremens faits dans le cimetière de *Potter's Field* pendant le mois de septembre des années 1841, 1839 et 1837.

| | | |
|---|---|---|
| Septembre | 1837 | 907 |
| " | 1839 | 585 |
| " | 1841 | 956 |

A New-York, le nombre total des enterremens, pendant la semaine qui a expiré le 25 septembre, s'élève à 176.

Hier on a trouvé dans le Mississipi, le cadavre d'une femme qu'on a reconnu être Madame Moreau. Il résulte des renseignemens qui nous sont parvenus qu'elle s'est jetée volontairement au fleuve. On attribue cet acte de désespoir à une attente d'aliénation mentale.

☞ Le navire Austerlitz, capitaine Brown, est arrivé hier soir du Hâvre, après une traversée de 54 jours, avec six passagers de chambre et 141 à l'entrepont.

Le navire Rochester, capitaine Owen, est arrivé du même port en 46 jours. Ce navire a à son bord 61 passagers.

### *INTERIEUR.*

A l'appel de l'affaire de McLeod, le défenseur de l'accusé a demandé de renvoyer l'affaire au 4 jour avoir le temps de se procurer tous les témoignages dont il a besoin. L'avocat général combat ces conclusions que la cour finit par adopter après quelques observations.

Colt prétend n'être pas coupable du meurtre de Adams. L'affaire sera jugée le 11 de ce mois.

Un individu qu'on suspecte être le meurtrier de l'infortunée Mary C. Rogers et deux autres qu'on croit ses complices ont été arrêtés.

Les trois commis de la Banque de *Herkimer County* qui avaient soustrait soixante quatorze mille piastres de cette institution viennent d'être arrêtés. Ce sont tous de jeunes gens, le plus âgé n'ayant que 23 ans. D'après une correspondance d'Albany du *New York Sun*, il paraît qu'ils s'appellent Anson C. Brown, Tobias G. Green, et Charles C. Francisco. Le même correspondant annonce que tout l'argent volé a été retrouvé sur eux sauf quelques petites sommes qui ont probablement servi à payer leurs dépenses.

Vermont.—Des retours à peu près complets de cet état donnent le résultat suivant:

| | |
|---|---|
| Paine, whig, | 20,908 |
| Smilie, opposition, | 19,168 |
| Hutchinson, abolitionniste, | 2,838 |

Législature—Sénat, 20 whigs, 10 locos; Chambre, 136 whigs, 85 locos et un abolitionniste. Sept districts dont on n'a pas encore les retours ont donné aux dernières élections quatre whigs et trois vanocrates.

Il y a eu environ 11,000 voix de moins qu'aux élections Présidentielles.

Nous voyons dans le *N. Y. Com. Adv.* du 29, qu'un allemand nommé Hohnholz pasteur d'une congrégation à Boston y est accusé d'avoir séduit une jeune fille de ses compatriotes, Regina Holmich, en lui persuadant qu'il était autorisé à s'administrer à lui-même le mariage avec elle. Il paraît en effet que Hohnholz, d'après les témoignages entendus devant la Cour de Police de Boston a fait croire à la pauvre fille qu'il pouvait être en même temps pasteur et époux, ministre et marié; en conséquence il l'a amenée dans sa chambre, a fait une prière qu'il a donnée comme l'équivalent d'une cérémonie religieuse de mariage et puis fit avec elle un petit voyage pendant lequel ils vécurent comme mari et femme.

Il a été décidé à New York qu'un étranger doit avoir cinq ans de résidence non interrompue pour pouvoir être admis à la naturalisation et qu'une absence de quelques mois seulement suffit pour empêcher la naturalisation aux termes de la loi.

### *EXTERIEUR.*

### TREMBLEMENT DE TERRE AUX ANTILLES.

Nous trouvons dans le *N. Y. Evening Times and Star* quelques nouvelles des Barbades et des Antilles.

Il y a eu le 16 aout, un tremblement de terre à St. John, Antigua.

Le même tremblement de terre s'est aussi fait sentir à la Martinique et Ste. Lucie; mais celui de Ste. Lucie a été le plus violent quoiqu'il n'ait pas occasionné de grands dommages. La secousse a duré environ 12 secondes.

## VARIÉTÉS.

### SOUVENIRS DU LEVANT. UNE NUIT SOUS IPSARA.

Pointe droite Ipsara N. 67°. O. Mont St. Helie de Chio N. 32°. E.

La nuit était sombre et de gros nuages noirs qui arrivaient sur nous, comme pour nous couvrir d'un rideau, épaississaient encore les ténèbres. On aurait dit que le génie des tempêtes jetait ces nuages devant nos yeux comme pour nous empêcher de voir les côtes qui se trouvaient sur l'avant de l'escadre. En effet, le soir nous avions relevé Ipsara par le bossoir de bâbord, tandis que Chio nous restait par celui de tribord. Les autres navires de la division, à petite distance derrière nous, ne pouvaient être aperçus! des fusées que l'on lançait, des moines que l'on brûlait de temps en temps, indiquaient seuls la position respective des bâtiments. Notre sillage était rapide, le vent s'engouffrait dans l'enflure de nos voiles avec un bruit qui en-noncait ce que l'on appelle une bonne brise, les sifflemens occasionnés par les cordages que sifflaient en vibration, les colonnes d'air environnantes accompagnaient fort bien les mots que nous venons de parler. Ajoutez à cela comme de longs soupirs qui venaient effleurer la carcasse du navire grandement incliné sous le vent. A chaque bond qu'il faisait sur la lame ces soupirs étaient plus fortement accentués; on aurait dit que des esprits qui ne pouvaient sortir de l'abîme voulaient y attirer le vaisseau et que les lugubres plaintes que l'on entendait témoignaient de leur impuissance et de la peine qu'ils éprouvaient en le voyant leur échapper.

Je me promenais sur la dunette avec un vieux quartier maître de timonerie dont les cheveux gris et la figure hâlée par l'air salin de toutes les mers du globe sur lesquelles il avait passé les deux bons tiers de sa vie, dénotaient en tout point ce que l'on nomme un loup de mer. On l'appelait le père Bernard; depuis deux heures nous naviguions bord à bord, comme il le disait, et cela sans nous rien dire; plongés dans nos réflexions, nous paraissions isolés l'un de l'autre, seulement de temps en temps nous faisions un examen rapide des lieux, puis nous nous lancions des regards qui exprimaient toute notre pensée, nous nous comprenions, il n'en fallait pas davantage. Comme je l'ai dit plus haut, il y avait bien deux heures que nous arpentions la dunette quand l'officier de quart vint mettre un terme à notre préoccupation; il venait de découvrir du grain qui allait tomber à bord et commandait les diverses manœuvres nécessaires pour prendre le second ris aux huniers. Le premier avait été pris le soir comme cela se fait ordinairement. Le père Bernard et moi, nous nous étions rapprochés de l'arrière, je lui fis part de mes réflexions du moment. "Ne trouvez-vous pas, lui dis-je, que voici bien le tems qui convient à un pirate pour fondre sur sa proie au moment où tout le monde s'occupe de la manœuvre, dans la confusion et par une pareille obscurité il s'approche, jette son monde à bord et le malheureux navire qui se trouve sous ses griffes est enlevé avant que le grain soit passé et qu'il ait eu le tems de se reconnaître. Savez vous qu'entre deux terres si rapprochées, par une pareille nuit, et qui plus est dans l'Archipel, je ne me croirais pas trop en sureté à bord d'un navire du commerce?"—Bah reprit-il, on n'y pense pas et cependant un jour je me suis bien cru au bout de mon câble à la merci de pareils brigands. Comment cela père Bernard, lui dis-je—Oh! racontez moi cette histoire vous ne m'avez jamais rien raconté et cela nous fera passer plus vite le reste du temps que nous avons encore à rester sur le pont. La manœuvre était terminée, le vaisseau qui était venu un peu au vent pendant ce tems reprit sa route, tout rentra dans l'état habituel; nous, nous reprîmes notre promenade.

C'était en 1829. Nous revenions de l'Inde sans événement, nous avions doublé le Cap puis nous étions parvenus sous la ligne. Depuis près de trois semaines nous n'avions aperçu aucune voile quand un matin un des gabiers qui visitaient le gréement signala un brick courant à contre bord. On ne fit guère attention à ce navire. Nous continuâmes tranquillement notre route, bientôt nous ne fûmes plus qu'à une petite distance l'un de l'autre; c'est alors seulement que notre capitaine reconnut à qui il avait affaire: une batterie blanche d'un bord, tandis que ses flancs de l'autre côté étaient noirs, ne nous laissa aucun doute sur la nature du brick; qui, comme le vautour, fondait sur notre navire, faible oiseau innocent! Mais il n'était plus temps de fuir; le pirate après nous avoir bien fait voir sa rangée de dents par ses sabords de gueule pour que nous puissions remarquer deux longues pièces à pivot auprès desquelles brûlaient des mèches; son coup de canon nous intima l'ordre de mettre en panne. Le brick vira de bord et vint masquer son grand hunier sous ses amures opposées. Une embarcation du forban nous eût bientôt élongé vingt brigands à la tête desquels était un homme dont la figure ne sortira jamais de ma mémoire, sautèrent à bord; de lourds pistolets à leurs ceintures, de larges poignards à leurs mains et des mousquets suspendus à leurs épaules, leurs vêtements déchirés dont les larges taches de vin et de sang qu'ils portaient empêchaient d'en distinguer la couleur, leurs visages noircis de poudre étaient encadrés dans d'énormes favoris qui se rejoignant sous le menton, tombaient en désordre jusque sur leur poitrine, de larges moustaches venaient se mêler à cette barbe; d'épais sourcils épais ombrageaient des yeux qui peignaient la férocité, un sourire de contentement errait sur leurs lèvres, mais que Dieu nous fasse grâce de voir jamais pareil sourire. Pourquoi m'étendre là dessus, des figures de monstres c'est tout vous dire! L'homme qui paraissait leur chef s'adressa au capitaine en Espagnol; celui-ci ne connaissant pas cette langue ne le comprit pas, se tournant alors vers l'équipage il demanda si quelqu'un pouvait lui répondre! Un jeune Bayonnais s'avança; dis à ton capitaine de faire descendre tout le monde; l'équipage dans son poste, les autres chacun dans leur chambre, qu'il reste seul. L'ordre donné par le bandit fut bientôt exécuté, cinq minutes après il ne restait plus que le capitaine au milieu des scélérats qui fouillaient le pont afin de s'approprier chacun ce qui lui convenait. Le chef s'adressa alors en français, et en très bon français, à notre malheureux capitaine lui ordonnant de lui livrer l'argent qu'il avait à bord. Celui-ci se défendit tant qu'il put niant avoir des espèces sur son navire. Toutes les menaces, les insinuations, les raisonnements par lesquels il lui était démontré qu'il était de son intérêt de déclarer, au moins où se trouvait l'argent, furent inutiles; il allait probablement payer de sa vie la résistance opiniâtre avec laquelle il s'était défendu. Déjà le forban tenait la crosse d'un de ses pistolets à la main, quand par bonheur une chèvre que nous avions à bord attira l'attention du pirate, en sautant sur la drôme, une idée subite lui vint à l'esprit, notre capitaine fut sauvé.

II.

En ce moment nous étions arrivés entre Ipsara et Chio; des lumières brillaient encore à travers les ouvertures de quelques maisons. Notre pilote le brave Di[illegible]tri, le même qui à bord de la Gala hée eut une jambe si cruellement fracassée par la poulie d'écoute de la pouilleuse, avait de la peine à guider notre marche; quelques points moins obscurs que les autres venant à son aide, mais seuls ils perçaient la profondeur des ténèbres; rien autre chose ne venait frapper l'œil. Enveloppé dans son caban de Salonique, allant d'un bord à l'autre, du compas à l'avant, puis revenant derrière il guidait notre marche tâtonnant des yeux et instinctivement le point que le vaisseau devait avoir pour but durant les cinq minutes qui devaient suivre chacune de celle qu'il écoulait.

Pendant que le temps s'écoulait ainsi le père Bernard, continuait le récit qu'il avait un instant interrompu.

Le brigand recommandant alors au capitaine le plus grand silence, lui ordonnant de monter dans la hune de misaine, une bouteille le couvrit, et un des forbans, le pistolet armé à côté de lui, devait lui faire sauter la tête au moindre geste, au moindre cri. Un coup de pistolet abattit la chèvre qui était venue s'offrir aux regards du chef des pirates; elle tomba lourdement sur le pont, s'y débattit et le couvrit de sang; puis prise on la jeta par dessus le bord. Pourvu qu'il n'y ait que le sang de la chèvre de répandu, dis-je au père Bernard, la situation où vous nous trouvions et que vous aviez à avoir choisie pour me raconter votre histoire me fait redouter quelque chose de plus tragique. Vous verrez, vous verrez puis il continua.

Le second fut alors amené sur le pont, notre capitaine est mort lui dit le pirate, il n'a pas voulu me faire connaître l'endroit où se trouve l'argent que vous avez à bord; voilà son sang, dit-il, en lui montrant du bout du canon de son pistolet encore fumant, la mare de sang répandu sur le pont. Voyez si vous voulez prendre le même chemin que lui, et d'un geste significatif il lui indiqua que le cadavre avait passé par dessus le bord: effrayé, entouré de brigands qui faisaient reluire à ses yeux les lames affilées de leur poignards, ne voyant d'autre moyen de sauver sa vie qu'un aveu, le second fit connaître au pirate que trois barils d'or se trouvaient dans le coqueron.

Dis à ton maître d'équipage de faire mettre ses bouts de vergue en place par mes hommes.

Telle fut la réponse que reçut le second. Peu à près les gredins qu'ils étaient, disposaient les palans pour mettre la chaloupe à la mer. Elle reçut les trois barils d'or et tout ce que les scélérats trouvèrent à leur goût. Un capitaine français passager à notre bord, se trouvait un instant auprès du chef. Car une fois que la ruse eut réussi, tout le monde avait été mis en liberté. Qui es-tu, toi? lui fut-il demandé. Un capitaine au long cour, qui a perdu son navire dans l'Inde et qui retourne en France. Veux-tu être notre capitaine? N'en avez-vous pas un? Si fait, mais si tu veux venir à bord je l'aurai bientôt débarqué, il ne me convient plus. La place n'était pas tout à fait du goût du capitaine au long cour, il refusa. Un de nos hommes, le malheureux s'en est bien repenti, exprima en espagnol le désir à l'un des brigands, de s'associer à eux; celui-ci en parla à son chef, qui ordonna alors à notre capitaine de lui céder quelques hommes. Le jeune Le[illegible] appelé derrière, il le passa en revue et désigna ceux qui avait témoigné l'envie de suivre la fortune des brigands: il eut fait de faire quelque résistance, mais on le fit marcher de force, il fut embarqué dans la chaloupe. Tous les pirates quittèrent alors notre navire, le chef ordonna au capitaine de ne faire servir que lorsqu'on lui en donnerait le signal avec un coup de canon, lui recommandant de ne pas faire la même route que le brick. Ce fut, je vous assure un moment de bien grand soulagement pour nous que celui où nous vîmes ces monstres s'éloigner de nous.

C'était la grâce du condamné sur l'échafaud, nous remerciâmes Dieu de nous avoir sauvé la vie. Le brick ne tira aucun coup de canon, seulement nous recueillîmes le brick notre chaloupe qu'il avait abandonnée. Le lendemain un navire américain passa près de nous, nous communiquâmes avec lui pour lui recommander de ne pas continuer la route qu'il faisait, car il se dirigeait précisément sur le point de l'horizon par où le brick pirate avait disparu à nos yeux. Il ne tint aucun compte de notre avis et fut pillé. Trois jours après nous rencontrâmes une frégate française, nous lui rendîmes compte de ce qui nous était arrivé, puis nous fîmes route pour Bordeaux. Nous y arrivâmes six semaines après cet événement, peu après notre entrée en rivière nous apprîmes la prise du pirate par la frégate. Notre matelot prit le capitaine à témoin de la résistance qu'il avait faite pour ne pas aller à bord du forban, il fut acquitté. "Je le revis il me jura que de sa vie il ne lui prendrait fantaisie de faire une semblable navigation. Figurez-vous, me dit-il, que pendant les cinq jours qui suivirent l'acte de piraterie qui fut commis sur nous, (le sixième la frégate nous creeha) figurez-vous, que pendant les cinq jours le vin fut à discrétion, les pirates s'entr'égorgeaient, ils nageaient dans le sang et le vin, les cris des mourants, les gémissements de désespoir de ceux qui ne pouvaient se venger les chants de victoire, les ronflements de ceux que l'ivresse avait fait tomber endormis, voilà les seules choses qui frappèrent mes oreilles; ah! si vous y ajoutez les éclats de rire infernaux du capitaine, bel homme à la figure douce et fraîche, aux mains blanches et fines, couvert d'habits et de linge d'une propreté recherchée, on aurait dit une de ces roses jeunes filles images de madones italiennes; mais quelle âme! Mon Dieu pardonnez-moi, dit-il en faiblissant la voix, mais je crois que c'était satan lui-même qui commandait ce navire, car vous le savez, à peine à terre il a glissé entre les mains des gens d'armes.

Mon garçon à qui appartient le beau brick? dit un monsieur en frappant sur l'épaule du pauvre Joseph, et en montrant de l'autre main un navire mouillé vis-à-vis de nous. Joseph retourna la tête et se sauva en criant: Mon Dieu je vous demande pardon, c'est lui, c'est lui! L'imbécile me dit ce monsieur, je voulais faire sa fortune et il se conduit de manière à me faire pendre, et il disparut .... Quelques temps après le brick descendit au bas de la rivière. Il attendait un consul, mais un beau matin il se trouva à quelques milles au large de Cordouan; durant tout le jour il resta à la même distance de terre, sur le soir, il s'en rapprocha. Une embarcation quitta le bord pour remettre à terre l'équipage marchand remplacé par un équipage pirate. L'ancien capitaine de Joseph, le monsieur qui lui avait fait si grand peur s'était emparé du brick .... En ce moment nous réveillant au quart, je remerciai le père Bernard et nous fûmes nous coucher.

Le lendemain matin le Jupiter était sorti du bougaz, la brise avait beaucoup molli, Métélin et les hautes terres de Cara-Bournou se trouvaient devant lui, il courut des bordées pendant une partie de la journée dans le golfe de Smyrne et le soir il était mouillé sur la rade d'Ipsara.

ALPONSE DE F....


Mr. l'Editeur.

Veuillez vous annoncer Mr. A. D. Crossman, comme candidat pour aldermen du premier district de la première municipalité, pour remplir la vacance occasionnée par la démission de Mr. John Davis.

PLUSIEURS VOTANS.


## LISTE MARITIME.

### *PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.*

EXPEDIES

Goelette Mary Jane, Shawman, Pensacole, capitaine. Steamer West Tennessee, Brooks, Louisville, (Ky.) H. D. Ferguson

ARRIVES

Bateau de remorque Tiger, Crowell, des Passes.

Bateau de remorque Star, Heaton, des Passes.

Navire Austerlitz, Brown, en 54 jours du Havre, à Fr. Perret, avec un chargement à A. Massey, Deloche, A. Oury, Adler & Briel, Lionard, Hagedorn & Cramer, Perret, Herbault Frères, Henderson & Gaines, Landis & co; H & W Anderson, Schmidt & co, J Albert, Field & co, Welton, D S Mccarthy, A A George, Lorme & Frois, Lacoste, Follain, Belleoq & Degelos, F de Lizardi & co, Peabody—Passagers, 6 et 141 dans l'entrepont.

Navire Rochester, Owen, en 46 jours du Havre, au capitaine avec un chargement de marchandises, &c. à A & J Dennistoun & co; Vetter & Delacoudrus; G & C Urquhart; Rousselin; Chauvin & Levois; F Zumb[illegible]; Odier & Graf, J Albert; Maria, Beylié & co; H Caruzac; Fouchon Frères; J Metgo & co; Loison & Silvestre, Wiatte & Sale, J B Devallon & co; J L Gauzal, M Gilly, Ravelet & Thuet Vaille & co; M. Roman. Passagers 81 dans l'entrepont.

Navire Vandalia, Western, de Kingston.

Navire Ferdinand, Foote de Liverpool.

Barque Barington, Burton, de la Providence.

Barque Martins, Sebles, de la Havane.

Brick Julio, Pujo, de la Havane.

Goel. Freeland, Jones, de Campêche.

Steamer Amaranth, O'Connor, de St. Louis.

" Bunker Hill, Glover, de Grand Gulf.

" Ouachita, Field, de St. Louis.

" Gladiator, Blackford, de Cincinnati.

" Bogue Homma, Dalman, de la Rivière Rouge.

MEMORANDA.

Arrivés d'ici à Boston le 27 sept., nav. Trenton, Manson, goel. Bolivia; 28, barque Mary Ballard.

A Boston pour ce port, nav. Claiborne, Burgess, partant le 30 sept.; nav. Bowditch, Crowell, do.

Expédié à New York pour ce port, 29 sept. nav. Kalamazoo, McCarren.

Parti de Bath Me. pour ce port, nav. Majestic, Munson. Arrivés à Savannah de ce port, 30 septembre, goel. Tyrus, Leeds.

A Gibraltar, 3 sept. navire Elizabeth, Lee, de la N. Orl.

DERNIERES DATES.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| New York | sept. 29 | | Londres | sept. | 4 |
| Boston | sept. 28 | | Liverpool | sept. | 3 |
| Philadelphie | sept. 30 | | Paris | sept. | 4 |
| Washington | sept. 30 | | Havre | sept. | 1 |
| Baltimore | sept. 30 | | Bordeaux | aout | 27 |
| Charleston | oct. 4 | | Madrid | aout | 25 |
| Vera-Cruz | oct. 1 | | Cork | sept. | 3 |
| Tampico | aout 26 | | Havane | sept. | 20 |
| Mexico | aout 26 | | Houston | sept. | 16 |

☞ Navire Lyons, capitaine Comer, de New York.—Ce navire commencera son déchargement vis à vis le Coton d'Orléans, les consignataires voudront bien solliciter leurs permis et venir recevoir leurs marchandises. 11 oct. S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

☞ Navire Europe, capitaine Batchelder, du Havre.—Le navire a [illegible] tires de ce batiment seront complets ce soir, à 6 heures. 11 oct. S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

☞ Le navire CONDOR de Boston est en déchargement vis à vis la presse à coton d'Orléans, les consignataires sont priés de retirer leurs permis et de venir recevoir leurs marchandises sur la levée. 11 oct. J. A. MERRITT, 53 Camp.

LE CIMETIERE DE CYPRESS GROVE est situé sur le terrain de la Métairie à la [illegible] Nashville avec quelques [illegible] environ dix milles 1-4 de la ville. Le prix d'une tombe est de 40 [illegible] et sa dimension. Les frais d'inhumation sont les mêmes que pour les autres cimetières. Le péage sur le chemin à coquilles est acquitté par les propriétaires du cimetière. Le bruit ayant couru que ce cimetière était destiné à recevoir seulement les cendres des protestans, la Compagnie annonce qu'il est ouvert à toutes les croyances. Le [illegible] tous les jours. On peut voir le plan du cimetière et prendre toute espèce d'information au bureau de la Compagnie d'Assurance des Pompiers, rue du Camp. Par ordre. GEORGE BEDFORD, Président F. C. A. 11 oct—1a

UNE dame américaine, institutrice voudrait trouver une place sur une habitation (le prix de la [illegible]). Elle donnera les meilleures références à cet égard. S'adresser au coin de la Levée et Chartres. [illegible]

EN debarquement du [illegible] de la [illegible] à vendre par les soussignés, 300 paniers huile d'olive 1re qualité, 60 tierçons vin blanc, 44 1/4 pipes eau-de-vie Cognac, 100 paniers anisette. 11 oct. A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 46 Vieille Levée.

A VENDRE par CUCULLU, LAPEYRE & Co., 46 Vieille Levée—[illegible] caisses citrons; 30 sacs amandes, 150 centres figues, 200 barils raisins de Malaga, 800 jarres huile d'olive. Le Cassave en les barils de [illegible]. En débarquement du brick Industrie de Malaga. 11 oct.

A VENDRE en magasin par CUCULLU, LAPEYRE & Co., 19, Vieille Levée, [illegible] caisses anis de la Havane, 64 sacs café de la Havane, [illegible] les Congresses, Canones, et [illegible] barriques vin de Madère, [illegible] 11 oct.

A Vendre par le soussigné au [illegible] Suzanne, venant de Bordeaux, 4 caisses gelées et marmelade, 100 paniers anisette surfine. 11 oct. DUFOUR, 12 Vieille Levée.

SUCRE blanc de la Havane, 12 caisses à vendre par B. VALLS, 25 rue Gravier. 11 oct.

AMANDES—30 caisses amandes à vendre par B. VALLS. 11 oct.

GENIEVRE de Hollande [illegible] à vendre par B. VALLS, 25 rue Gravier. 11 oct.

EAU DE VIE de Cognac de [illegible] et whisky de Monongahela, à vendre par B. VALLS, 25 rue Gravier. 11 oct.

VIN rouge—200 caisses Lafitte de 1840 à vendre par B. VALLS. 11 oct.

MUSCADE en quantité [illegible] à vendre par B. VALLS. 11 oct.

CIGARES DE LA HAVANE [illegible] à vendre par B. VALLS, rue Gravier. 11 oct.

TOILE d'emballage [illegible] à vendre par [illegible]. 11 oct.

OSNABURGS et Burlaps [illegible] WILLIAM PRIEUR. 11 oct.

COTONS et [illegible] WILLIAM PRIEUR. 11 oct.

FLANELLE d'Angleterre [illegible] WILLIAM PRIEUR, 16 rue de la Douane. 11 oct.

FOULARDS de qualité [illegible] WILLIAM PRIEUR, 16 rue de la Douane. 11 oct.

BANDANAS [illegible] WILLIAM PRIEUR, 16 rue de la Douane. 11 oct.

CAFÉ de Rio et de La Guayra, à vendre par SCHMIDT & Co. 11 oct.

THÉ—[illegible] caisses impérial et poudre à canon, Young Hyson et Hyson, en débarquement du navire Natchez et Bashaw, à vendre par W. C. TOMKINS & Co. 11 oct.

BEURRE de Goshen [illegible] en débarquement, à vendre par W. C. TOMKINS & Co. 11 oct.

WHISKEY—200 barils double rectifié à vendre par W. C. TOMKINS & Co. 11 oct.

MERCERIE—[illegible] caisses en débarquement, à vendre par W. C. TOMKINS & Co. 11 oct.

HARENGS [illegible] à vendre par W. C. TOMKINS & Co. 11 oct.

FARINE—[illegible] à vendre par JOHN R. SHAW, 24 Poydras. 11 oct.

MAIS et avoine en [illegible] à vendre par JOHN R. SHAW. 11 oct.

CLOUX à river [illegible] à vendre par J. A. MERRITT, 53 Camp. 11 oct.

SEL—3367 sacs gros, [illegible] des îles Turques, à vendre par S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp. 11 oct.

FARINE—[illegible] à vendre par S. & J. P. WHITNEY. 11 oct.

SEL—[illegible] des îles Turques [illegible] Mount Moreah à vendre par S. & J. P. WHITNEY. 11 oct.

HUILE [illegible] JOHN A. MERRITT, 53 rue du Camp. 11 oct.

CLOUX [illegible] à vendre par JOHN A. MERRITT, 53 rue du Camp. 11 oct.

PORTER DE LONDRES à vendre par JOHN A. MERRITT, 53 Camp. 11 oct.

SUCRE RAFFINÉ [illegible] H. A. NORCROSS & Co. 11 oct.

MORUE et Harengs [illegible] H. A. NORCROSS & Co. 11 oct.

SEAUX PEINTS en magasin et à vendre par H. A. NORCROSS & Co. 11 oct.

PLOMB [illegible] à vendre par WALTON & CROCKER. 11 oct.

BOTTES, souliers [illegible] à vendre par WM. FROST & Co., 28 Nouvelle Levée. 11 oct.

HUILE de baleine en débarquement du [illegible] à vendre par WM. FROST & Co. 11 oct.

INDIENNES—16 caisses [illegible] de la barque Nat[illegible] à vendre par WM. FROST & Co. 11 oct.

HABILLEMENS [illegible] à vendre par WM. FROST & Co. 11 oct.

BLANC de baleine—300 caisses, à vendre par W. P. FROST & Co. 11 oct.

SAVON—1000 caisses de Boston, No. de différentes qualités, à vendre par WM. FROST & Co., 28 Nouvelle Levée. 11 oct.

TOILE et corde d'emballage—[illegible] 44 pouces, du Kentucky, 300 rouleaux [illegible] à vendre par BOGERT & HAWTHORN. 11 oct.

GRAISSE—1500 fréquins [illegible] à vendre par BOGERT & HAWTHORN. 11 oct.

SUCRE—[illegible] caisses sucre blanc de la Havane, à vendre par BOGERT & HAWTHORN. 11 oct.

JAMBONS et Porc—40 barriques Jambons de Cincinnati, et 500 barils porc mess, du Missouri, à vendre par BOGERT & HAWTHORN. 11 oct.

MARCHANDISES SECHES PAR COLIS—[illegible] A. Admiral, Ferdinand, etc., un grand assortiment de marchandises anglaises, consistant en partie de [illegible] CLAXON & VILES, 47 rue de Chartres. 11 oct.

MARCHANDISES POUR MENAGES—Les soussignés offrent en vente un grand assortiment de belles marchandises [illegible]. ARGENTERIE—[illegible]. PLAQUE [illegible]. ETAIN [illegible]. COUTELLERIE [illegible], à vendre par HYDE & GOODRICH, 16 Chartres. 11 oct.

A LOUER—La maison sise rue Royale No. 192 [illegible]. W. GRANT, 29, rue de la Douane. 11 oct.

GRAINES FRAICHES DE JARDIN, DE CHAMP ET DE FLEURS—récolte de 1841—Le soussigné vient de recevoir par le navire Vicksburg de New-York, un grand assortiment de graines fraîches de champ et de jardin, [illegible] 1841 et qui lui a été expédié du grand établissement du Nord. Il a également reçu [illegible] W. DINN, 11, rue Tchoupitoulas, encoignure [illegible]. 11 oct.

A VENDRE par [illegible] 4 caisses Gomme Arabique, 4 estagnons essence de Bergamotte, [illegible] E. & A. BOULIE, 84, rue Bienville. 11 sept.

WHISKEY—150 barils rectifié [illegible] J. TAIRBIN & Co. 8 oct

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par BOUTIN, GALLY & Co.

LETTRES de change sur Londres et Paris à vendre par BOUTIN, GALLY & Co. 5 oct

CAFÉ—800 sacs de la Havane, à vendre par J. LANDIS & Co.

SATINS, flanelles etc., etc.—Dernièrement reçus par les navires Talleyrand, Nashville et autres [illegible] E. D. HYDE & Co., 19 rue de Chartres. 8 oct

TOILE d'emballage de Dundee [illegible] ANDREWS & BROTHERS, 70 rue du Camp.

TOILE et corde d'emballage—[illegible] ANDREWS & BROTHERS, 70 rue du Camp. 8 oct

## PAR LE MARSHALL.

Gas lin Sauvat vs. Molo.

EN vertu d'un ordre de bref fieri facias à moi adressé par l'honorable J. F. Canonge, juge [illegible] de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 21 octobre 1841, à dix heures A. M. sur la place St. Antoine derrière la Cathédrale. Deux vaches, saisies dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant. 11 oct. CHS. CLAIBORNE, marshal.

M. Mitchell vs. M. M. Breen.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable M. Pitot juge de la Cour de [illegible] de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 21 octobre 1841, à dix heures A. M. sur la place St. Antoine [illegible]. Un lot de terre formant l'encoignure des rues d'Espagne et Celestine, mesurant 31 pieds de face à la rue d'Espagne sur 127 pieds de profondeur et face à la rue Celestine. Saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions: comptant. 11 oct. CHS. CLAIBORNE, marshal.

L. B. Roy, & D. Cie. vs. J. B. Oustry—Victoire Louise, [illegible] Thomas Chazal, & [illegible].

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable F. Maxent, juge de la Cour de la Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 27 novembre 1841, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale. Deux terrains situés au faubourg Marigny, désignés par les Nos. 1 et 4 de l'îlet No. 119, à l'angle des rues [illegible] mesurant [illegible] pieds de face à la rue de Françaises [illegible]. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant. 11 oct. CHS. CLAIBORNE, marshal.

ETAT DE LA LOUISIANE, Cour [illegible] pour la Ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable [illegible] juge [illegible] 1841—[illegible]. Faveur du greffier—Nouvelle Orléans, 9 octobre 1841. A. BIGOT, greffier. 11 oct.

MAIRIE DE LA VILLE D'ORLEANS.

CONFORMEMENT à une résolution du conseil de la Municipalité No. 1, [illegible]. Mairie, ce 9 octobre 1841. WM. FREBET, Maire.

GRAINES DE JARDIN FRAICHES récolte de 1841, à vendre par WM. SMITH.

Au magasin de graines de jardin, encoignure des rues [illegible] et Dauphine.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses anciennes pratiques et le public en général, qu'il a [illegible] GRAINES DE JARDIN [illegible]. W. SMITH, agent.

SUCCESSION de [illegible] Toutes personnes ayant des réclamations contre cette succession sont priées de les présenter [illegible]. 11 oct.

SUCCESSION de James Jacques Langlois. Toutes personnes [illegible]. 11 oct.

VINS [illegible] en magasin et à vendre par F. JORDY, 110 Royale.

COUVERTURES de laine de 5 points [illegible] à vendre par F. JORDY, 110 Royale.

BAS de coton [illegible] F. JORDY, 110 Royale.

VERRERIE [illegible] à vendre par JOHN A. MERRITT.

[illegible] JOHN A. MERRITT, 53, Camp.

INDIENNES [illegible] à vendre par H. A. NORCROSS & Co.

SUCRE [illegible] A. CAPDEVIELLE & CUCULLU.

SUCRE le Bordeaux [illegible] FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, 75 rue St-Louis.

[illegible] WALTON & CROCKER.

[illegible] BOUTIN, GALLY & Co.

SAINDOUX [illegible] M. A. BOSTAILLE, 77 rue du Commerce.

FARINE [illegible] à vendre par BOSTAILLE, 77 Commerce.

SAVON [illegible] à vendre par A. M. BOSTAILLE, 77, rue du Commerce.

TRAITES sur New York, à Boston à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25 rue Gravier. 9 oct.

HUILE d'olive [illegible] A vendre par BEDFORD & BECK, 24 rue de la Douane.

TRAITES sur New-York, à vendre par R. GRONING & Co. 9 oct

INDIENNES—22 caisses indiennes [illegible] en débarquement du navire John Holland, et de la barque Bashaw [illegible] ISAAC BRIDGE & Co., 134, rue du Magasin. 9 oct

COTON A DRAPS [illegible] 14 balles [illegible] en débarquement du navire John Holland, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co., 134, rue du Magasin. 9 oct

CHAPEAUX—En caisses [illegible] ISAAC BRIDGE & Co., 134, rue du Magasin.

DRAP [illegible] 34 et 36 pouces gros de Nankin superfin, [illegible] en débarquement du navire St. Louis, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co., 134, rue du Magasin.

HARNAIS [illegible] ISAAC BRIDGE & Co., 134, rue du Magasin.

BRODEQUINS [illegible] en débarquement du navire [illegible] ISAAC BRIDGE & Co., 134, rue du Magasin.

HUILE [illegible] barriques d'hiver [illegible] ISAAC BRIDGE & Co., 134, rue du Magasin.

BLANC de baleine [illegible] 140 caisses New Bedford, [illegible] ISAAC BRIDGE & Co., 134, rue du Magasin.

SAVON—[illegible] caisses [illegible] de Boston, à vendre par WM. HENRY FULLER, 40 Poydras.

CLOUS—[illegible] assortis en magasin et à vendre par WM. HENRY FULLER, 40 Poydras.

BLANC de baleine—[illegible] caisses (fabrique d'hiver) New Bedford, reçues par le navire Hope de Boston, à vendre par WM. HENRY FULLER, 40 rue Poydras.

HUILE d'hiver [illegible] en débarquement du navire John Holland, à vendre par WM. HENRY FULLER, 40 rue Poydras.

CLOUS—300 barriques [illegible] WM. HENRY FULLER, 40 Poydras.

TRAITES sur Boston en sommes au gré des acquéreurs, à vendre par S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp.

TRAITES sur France à vendre par HERBAULT FRERES, 76, Bienville.

SEL—[illegible] des îles Turques, à vendre par S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp.

CHAUX fraîche—1000 barriques de Thomaston, faisant partie du chargement du brick Ludwig, à vendre par S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp.

JARRES en pierre—1000 de différentes dimensions, à vendre par S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp.

SEL de Liverpool—3000 sacs, 10 au tonneau, cargaison du [illegible] à vendre par S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp.

MARCHANDISES NOUVELLES au débarquement du [illegible] Chemises blanches en toile anglaise; Chemises blanches en coton, devants en toile; Cols de bombasine et de satin; Cols de cachemire et tricot; Pantalons de casimir, de laine et satinette; Habits noirs, dernier goût; Paletots, gilets, vestes; Redingotes, vestes, &c. &c.; Cols de chemises, à vendre par LOISON & SILVESTRE.

DRAPS FRANÇAIS—Assortiment de [illegible] LOISON & SILVESTRE.

VIN DE CHAMPAGNE [illegible]

## PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de Julien Cadette alias Traille, h. c. l.—Vente par le Register des Testamens.—Lundi, le quinze novembre 1841, à une heure P. M. il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans [illegible] Julien Cadette alias Traille, h. c. l, les propriétés ci-après, savoir:

1o. Un lot de terre situé à Mandeville, dans la paroisse St. Tammany, désigné par le No. deux, de l'îlet No. 8, du plan général de Mandeville, dressé le 14 juillet 1834, par Louis Bringier, arpenteur général et déposé en l'étude de Monsieur [illegible], notaire public, ledit lot de terre, ayant soixante pieds de face à la rue Claiborne, sur [illegible] pieds de profondeur.

2o. Un autre lot de terre situé à Mandeville, désigné suivant le plan général de Mandeville, par le No. [illegible] de l'îlet No. [illegible], ayant [illegible] pieds français, 400 pieds de face à chacune des rues Wilkinson, Lafayette et Villeré [illegible] sur lequel lot de terre il y a diverses arbres.

3o. Un terrain situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le No. 279, dans l'îlet No. 37, suivant le plan [illegible] par Joseph Pilié, le 16 Novembre 1833, déposé [illegible] de Louis Pilié [illegible] entre les rues St. Avide et Prosper, sur [illegible] pieds de profondeur mesure française.

4o. Un terrain situé au faubourg Marigny, à l'encoignure Nord Elysian Champs Elysées et de la rue Moreau, ayant 60 pieds français mesure anglaise de face aux Champs Elysées, sur une profondeur de [illegible] pieds, avec une maison en bois et ses dépendances.

5o. Un autre lot de terre contigu à celui ci-dessus désigné, mesurant [illegible] pieds français [illegible] sur une maison [illegible].

Conditions de la vente—Un quart à soixante jours, et la balance à un, deux et trois ans de crédit, en billets [illegible] à la satisfaction, assurés par hypothèque spéciale, et portant un intérêt de dix pour cent par an, depuis le jour de l'échéance jusqu'à parfait paiement.

La moitié indivise de toutes les propriétés foncières ci-dessus décrites, appartient à M. Manuel Moreau h. c. l. qui consent à la vente de sa demi-moitié indivise.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs par-devant M. Théodore Seghers, notaire public. 11 oct. W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testamens.

Succession de Isaac M. Watson.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SAMEDI le treize novembre 1841, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 7 octobre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de feu Isaac M. Watson, décédé, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre ensemble avec les améliorations ce trouvant dessus, situé au faubourg Franklin de cette ville, et formant l'encoignure des rues Champs-Elysées et Moreau, et désigné par le numéro quatre de l'îlet numéro deux sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 16 décembre 1833, déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire, lequel dit lot mesure cinq pieds neuf pouces de face à la rue des Champs-Elysées, sur une profondeur de cent six pieds six pouces et six lignes et face à la rue Moreau, mesure américaine.

Conditions: comptant. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, par-devant N. B. Cohen, notaire public. 11 oct

COUR DES PREUVES—Attendu que George Nicol, a présenté une pétition à la cour de Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Ezra Mason décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. 11 oct W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Richard Esterbrook a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Edward Johnson décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. 11 oct W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de [illegible] Montignac—Avis est par le présent donné [illegible] de la dite succession [illegible] publication [illegible] Par ordre de la Cour. 11 oct W. F. C. DUPLESSIS, Registre des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS, Cour des Preuves—Succession J. T. Mayberry—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à compter de ce jour, les raisons pour lesquelles le compte présenté par A. D. Durocourt curateur de la succession de J. Mayberry, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. 11 oct W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

SUCCESSION de Geneviève Boré f. c. l.—Vente par le Register des Testamens—Lundi le onze Octobre 1841, à une heure P. M., à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du [illegible], il sera vendu pour le compte de la succession de feue Geneviève Boré f. c. l., l'esclave PARRY, nègre âgé d'environ vingt et un ans. Conditions—Six mois de crédit pour billets endossés à satisfaction assurés par hypothèque spéciale et portant intérêt à raison de dix pour cent par an du jour de leur échéance jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testamens. N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Théodore Seghers, notaire public. 6 oct

AVIS—Les soussignés en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse de cette ville en date du [illegible] 1841, ayant été nommés commissaires pour l'estimation et l'acceptation des terrains nécessaires pour ouvrir et aligner droite, la rue Claiborne, de la rue St Philippe jusqu'à sa jonction avec la rue de l'Esplanade, donnent avis qu'ils se réuniront le [illegible] au greffe de la dite Cour de Paroisse [illegible]. Nouvelle Orléans, 27 septembre 1841. G. LEGENDRE, P. O. HENRY, G. CORREJOLLES. 27 sept—3f ou 1 [illegible]

Bureau de Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle-Orléans, le 30 septembre 1841.

AVIS est par le présent donné aux directeurs de cette institution que le 20 du courant, un dividende de 6 pour cent a été déclaré comme bénéfices des six mois derniers. Ce dividende sera payé aux actionnaires ou à leurs représentans légaux à partir du lundi 4 octobre prochain. 1 oct—1a E. L. TRACY, Secrétaire.

ASSOCIATION CHARITABLE DES POMPIERS DE LA NLLE ORLEANS. Le 6 octobre 1841.

LES directeurs de cette institution sont priés de se trouver à l'assemblée trimestrielle qui aura lieu au local de la Compagnie d'assurance du Mississipi, lundi prochain, 11 du courant, à sept heures. Par ordre. 9 oct THOMAS LAGAN, Secrétaire.

AVIS—Les soussignés ont formé une association sous la raison Chas. W. Sackett & Co. pour la transaction des affaires de commission en général à la Nouvelle Orléans. Nouvelle Orléans, le 1er octobre 1841. CHS. W. SACKETT, W. ROBERT SACKETT. Références, Josiah Lawrence; N. W. Thomas—Cincinnati. MM Sturgess Bennet & Barker—New York. John Dalzell & Co.—Philadelphie. Sumner Hudson & Co.—Boston. Siston & Avery; Rogers & Heathers; Joseph Landis & Co.—Nouvelle Orléans. 1 oct—☞

BANQUE DES AMELIORATIONS. Nouvelle Orléans, le 28 sept 1841.

DES propositions cachetées seront reçues par le caissier de cette institution jusqu'au 20 octobre prochain, pour la location du magasin de la maison de Bal St. Louis, ses salons et dépendances; le salle des bains, ainsi que le magasin au rez-de-chaussée faisant face à la rue St. Louis, servant de bureau de la [illegible] à partir du 1er novembre prochain. Pour plus ample information, s'adresser au bureau du Caissier. Par ordre de la Direction. 28 sept—[illegible] L. BERNARD, caissier.

DEMANDE—Les soussignés ont besoin de sept ou huit nègres pour travailler aux travaux d'une habitation [illegible]. 6 oct LAUVE FRERES, 36 V. Levée.

BLANC de baleine à vendre par le soussigné en gros et en détail, 250 caisses blanc de baleine, de New Bedford, 120 [illegible] chandelles marque Winchester, 20 pipes huile à lampe blanchie et purifiée, 150 barils huile à lampes, purifiée pour sucrerie. 6 oct S. LATAPIE, 70, Levée.

HABILLEMENS D'AUTOMNE ET D'HYVER.

J. P. FREEMAN & Co., encoignure des rues du Canal et des Magasins, viennent de recevoir par les derniers arrivages de New York, un assortiment général d'habillemens convenables pour l'hiver et l'automne, qu'ils continueront à recevoir des consignations par les paquebots réguliers pendant toute la saison. Leur assortiment étant très grand il leur sera facile de satisfaire leurs habitués et à défi pour les ventes en gros et en détail, à des conditions avantageuses. 6 octobre

VOITURES A VENDRE—Une belle voiture de seconde main en bon ordre, convenable pour famille, avec les harnais complets, à vendre à très bon marché, et peut être vue à la cour de Mr. Crénes, rue de la Douane. S'adresser à 8 oct GEO. GREEN & BROTH., 36, rue Gravier.

VIN—300 caisses Vin St. Julien; 30 barils vinaigre de Bordeaux, à vendre par A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 46, Vieille Levée. 6 oct

PORC mess &c.—[illegible] barils mess porc, 75 [illegible] 20 [illegible] whiskey et rum, A vendre par S. LATAPIE.

SEL gros et fin, actuellement en débarquement du navire Tremont, à vendre par A. GOW, 82, rue Bienville. 5 oct

SUCRE—70 boucauts sucre de premier choix, dernièrement débarqués et situés en magasin seront vendus en lots au gré des acheteurs par HALL, SKIN & CLAPP, 86, rue Tchoupitoulas. 6 oct

SAVON—[illegible] caisses savon jaune de [illegible], à vendre par J. LANDIS & Co. 5 oct

FARINE—[illegible] barils farine superfine fraîche [illegible] Glasgow, à vendre par J. LANDIS & Co.

RHUM—75 barils de Nord, à vendre par J. LANDIS & Co.

CHANGE SUR PHILADELPHIE—Traites à vue et à 60 jours, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par J. ALBERT, 22, rue St. Louis. 5 oct

DRAPS—10 draps, actuellement en débarquement du navire United States, de Philadelphie; aussi chaussures lourdes et légères, wagon, à vendre par JAMES D. DENEGRE, 16, Douane. 5 oct

ROUES de Voitures—Le soussigné a actuellement en débarquement du navire United States, de Philadelphie, un assortiment de roues pour plantations de 1, 2, 3 1/2 1/4 [illegible], à vendre à bon marché par JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane. 5 oct

TRAITES sur Paris, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 30 rue St. Louis. 5 oct

COUTELLERIE [illegible] W. A. RYAN.

[illegible]

## [Colonne des bateaux à vapeur]

POUR ST. LOUIS—Aujourd'hui. Le steamer [illegible] capitaine [illegible] partira [illegible] 4 heures p. m. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à CHARLES DOUANE & Co., 30 rue Poydras. Le [illegible] prendra du fret pour Randolph, et les ports intermédiaires. 11 oct

STEAMER PREEMPTION. POUR ST. LOUIS & MISSOURI, river. Le steamer bon marcheur et tirant peu d'eau PREEMPTION, capitaine B. Glenn, est maintenant prêt à recevoir du fret, il a une partie de son chargement engagée à bord, et sera expédié pour les ports ci-dessus et tous intermédiaires demain commencement. Pour fret et passage ayant de bonnes emménagements, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Lafayette ou à 11 oct JOHN R. SHAW, 24 Poydras.

POUR ST. LOUIS, QUINCY ET ALTON. Le steamer bon marcheur AMARANTH, capitaine O'Connor, partira pour les ports ci-dessus et tous intermédiaires mardi le 12 du courant, à 4 heures P. M. [illegible] s'adresser à bord ou à WIGGIN & DAVENPORT, 25, rue Gravier. 11 oct

POUR MOBILE et tous les ports intermédiaires. Le steamer bon coureur EUREKA, capitaine Little, partira de la [illegible] réellement mardi 12 du courant, après [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à GINN & DUNN, agents, 20 Nouvelle Levée. 11 oct

Paquebot régulier à vapeur JOHN JAY, capitaine J. Cochran—pour Little Rock, Van Buren, Fort Smith et Fort Gibson, Arkansas, partira mardi 12 du courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, ayant d'excellens emménagements, s'adresser à bord ou à WALTON & COCKAYNE, 28 Nouvelle Levée. Les propriétaires du John Jay ont pris des arrangemens pour le rembarquement de son fret à bord d'un steamboat tirant peu d'eau dans les endroits où les eaux sont basses. Les personnes qui embarquent des marchandises à bord peuvent être persuadées que leurs marchandises n'éprouveront aucun retard. 11 oct

POUR L'EMBOUCHURE DE LA RIVIERE BLANCHE, Napoléon, Columbia, Vicksburg et tous les ports intermédiaires. Le steamer paquebot régulier ADRIATIC, capitaine [illegible], partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires, mardi 12 du courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à WALTON & COCKAYNE, 28 Nouvelle Levée. 11 oct

POUR ST. LOUIS, Quincy et Alton. Le steamer bon marcheur AMARANTH, capitaine O'Connor, partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires mardi le 12 courant à 4 heures p. m. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à WIGGIN & DAVENPORT, 25, rue Gravier. 11 oct

LE STEAMER OHIO VALLEY POUR ST. LOUIS ET ALTON. Le splendide steamer bon marcheur et tirant très peu d'eau et bien marchant OHIO VALLEY, capitaine [illegible], partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires demain le [illegible] à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Lafayette ou à JOHN R. SHAW & Co., 24, rue Poydras. N. B.—L'Ohio Valley prendra du fret pour Memphis, Mills Point, Randolph, Caire et tous les ports intermédiaires. 9 oct

POUR LA HAVANE, passage seulement. Le brick fin voilier TEMERARIO, capitaine Zubieta, ayant tout son chargement engagé partira positivement le mercredi prochain 13 courant. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à PRATS & FERNANDEZ, 27 rue Toulouse. 11 oct

POUR LA HAVANE. Le brick APALACHICOLA, capt. L. Cormier, partira sous peu pour le port ci-dessus, pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Jefferson, ou à A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 46 Vieille Levée. 11 oct

POUR LIVERPOOL—Le navire supérieur A 1 NONANTUM, capitaine J. B. King, ayant maintenant son chargement pour le port ci-dessus. Pour fret de 800 balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp. 9 oct

POUR LIVERPOOL—Le beau navire A 1 TREMONT, capitaine [illegible], sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp. 9 oct

POUR LIVERPOOL—Le navire A 1 TALLEYRAND, capitaine D. Healy, sera expédié dans peu de jours. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant des emménagements supérieurs, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp. 9 oct

POUR LE HAVRE—Le navire A 1 FORESTER, capitaine Bartlett, sera promptement expédié. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp. 9 oct

POUR LE HAVRE—Le navire supérieur A 1 MOTIA, capitaine Wood, sera promptement expédié. Pour fret de 300 balles de coton, ayant de très beaux emménagements, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp. 9 oct

POUR NEW YORK. Lundi 11 du courant—Le paquebot fin voilier OCMULGEE, capitaine Leavitt, a besoin de 30 balles de coton pour compléter son chargement et partira positivement comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord vis à vis la marche aux légumes ou à JAMES E. WOODRUFF, 9 rue du Camp. 9 oct

POUR NEW YORK. Le paquebot fin voilier NASHVILLE, capitaine [illegible], est maintenant prêt à recevoir le fret et partira de sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, vis à vis le marché aux légumes ou à JAMES E. WOODRUFF, 9 rue du Camp.

POUR MARSEILLE—Pour passage seulement. La barque de 1re classe EUPHRATES, capitaine Henry Pemberton, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et ainsi à bord, et pour quelques passagers du courant et peut encore recevoir quelques passagers. Pour les conditions, s'adresser à bord, vis-à-vis les bâtisses du triangle, ou à BOUTIN, GALLY & Co., 79 Toulouse. 7 oct

POUR LA MOBILE ET PENSACOLA—La goélette fine voilière C. W. BRENWOOD, capitaine Tiner, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 27 rue du Camp. 8 oct

POUR TAMPICO—La goélette [illegible] capitaine Randall, partira sous [illegible] 4 octobre. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à F. TIO, 46 rue Ste Anne. 9 oct

POUR MOBILE—La nouvelle goélette HORNET, capitaine Wheeler, ayant la plus grande partie de son chargement arrêté partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 27 Camp. 8 oct

POUR BALTIMORE—Le [illegible] La barque MARY, capitaine Myers, chargement [illegible]. S'adresser à O. BEDFORD & BECK. 8 oct

POUR MATAMOROS, par le Brazos. La goélette bon marcheur WATCHMAN, capitaine John Murray, ayant la plus grande partie de son chargement arrêté partira pour le port ci-dessus le 9 octobre. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à F. W. VIOSCA & Co., 66, rue de la Commune. 8 oct

POUR BOSTON—Le navire—Ligne de paquebots. Le superbe navire A 1 ENGLAND, capitaine Burtis, ayant la plus grande partie de son chargement engagé pour le port ci-dessus. Pour balance de fret et passage, s'adresser à JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp. 9 oct

ON a besoin d'un brick [illegible] pour prendre cent [illegible] S'adresser à M. A. BOSTAILLE, 77, rue du Commerce. 8 oct

POUR LA HAVANE. Pour partir positivement mardi prochain, le brick CARIBOU, capt. Gibson, à besoin de 300 barils, pour fret et passage s'adresser à JOHN ALEXANDER, 15, rue du Canal. 30 sept

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hand. La barque JOSEPHINE, capitaine Coutts, ayant tout son chargement à bord, partira de la Levée sous peu, et lui réservé à bord, ayant de beaux emménagements, il pourra recevoir quelques passagers. S'adresser à J. D. DENEGRE. 30 sept

POUR MARSEILLE DIRECTE. Le brick Prussien fin voilier GLORIA, capitaine Hartwig, ayant presque tout son chargement engagé, peut prendre le reste de son chargement plus pour l'un des deux ports ci-dessus et [illegible] application. Quelques passagers trouveront aussi des cabines. S'adresser à V. L. GIRARD & Co., encoignure Chartres et St. Pierre. 20 sept

POUR TABASCO. La goélette ELIZA capitaine [illegible] de la plus grande partie de sa cargaison à bord. Pour fret de la balance, et pour passage, s'adresser à son consignataire F. TIO, 46 rue Ste Anne. 24 sept

POUR CADIX—Passage seulement.—Le beau navire FAMA HABANERA, capitaine [illegible], ayant son chargement arrêté sera expédié sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à F. DE LIZARDI & Co., 24 rue Bienville. 23 sept

POUR LIVERPOOL—Le navire américain A 1 QUEEN VICTORIA, capitaine Thompson, ayant les 3-4 de son chargement arrêtés sera expédié sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à J. H. AMBRIDGE, 27 Camp. 10 sept

POUR NORFOLK, CITY POINT ET RICHMOND—La nouvelle goélette fine voilière DOLPHIN, capitaine Flynn, ayant la plus grande partie de son chargement arrêté et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis les bâtisses du triangle ou à JOHN ALEXANDER, 15, rue du Canal. 18 sept

POUR TAMPICO—La goélette fine voilière FARMERS RETURN, capt. G. Wilson, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis la rue St. Pierre ou à JOHN ALEXANDER, 15, rue du Canal. 1 sept

MADAME JONC, modiste, rue de Chartres, No. 31, encoignure Douane à constamment un grand assortiment de modes et nouveautés à des prix très modérés. ☞

A LOUER—Le dessus du magasin No. 23, Bank Place, dernièrement occupé par MM. Addison & Co. du 1er novembre. Pour les conditions, s'adresser à WIGGIN & DAVENPORT, 25, rue Gravier. 20 sept

A LOUER à bail d'un an—Deux beaux MAGASINS à quatre étages, situés rue Toulouse entre Chartres et Levée. S'adresser à J. & L. HARNER. 20 sept

A LOUER. Pour entrer en possession immédiatement, plusieurs Magasins en dessous de l'hôtel St. Charles. Pour les conditions, s'adresser à l'Exchange Bank. ☞

A LOUER—Deux magasins spacieux au coin de la Victoire près le coin rue Pontchartrain [illegible] maisons confortables à deux étages, avec cour [illegible] Quartier et de l'Hôpital. Une maison à deux étages rue Gallatin entre Condé et Levée. Plusieurs offices dans le passage de la Bourse. S'adresser à F. DE LIZARDI & Co., 24 Bienville. 5 oct

A LOUER. Les deux maisons très convenables et bien achevées rue Conti entre Rampart et Bourgogne. On pourra en prendre possession de suite en s'adressant aux [illegible] 1 oct J. ROBERT & Co., 1 rue des Magasins.

BEAUX FUSILS—Dernièrement reçu par le Fanny de Londres, fusils doubles avec tous les ustensiles, à vendre par HYDE & GOODRICH, 16 rue de Chartres. 1 oct

FARINE—[illegible] barils farine; 400 [illegible] à vendre par M. A. BOSTAILLE, 77, Commerce.

[illegible]

## VENTES A L'ENCAN.

PAR ANTHONY FERNANDEZ. Magasin de la rue Conti.

AUJOURD'HUI lundi 11 octobre, à 10 heures précises [illegible] de l'après midi sera vendu [illegible] une élégante [illegible] variétés, parties [illegible] comptoirs, chaises, tables [illegible]. 11 oct

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

AUJOURD'HUI lundi, 11 octobre, à son magasin de l'encoignure Chartres et St. Louis, il sera vendu un assortiment de marchandises sèches, linges fait, bonneterie, etc. POSITIVEMENT 300 cigares Habanos de la Havane, 7 pipes et barils rum de la Jamaïque, [illegible] bouteilles grasse en tonnelle 1re qualité, 24 Caisses chandelles suif du nord. 11 oct

PAR A. FERNANDEZ. SALLE WASHINGTON.

IL sera vendu, le samedi 16 octobre courant, à 4 heures de l'après midi, dans la Salle Washington, rue St. Philippe, entre les rues Royale et Bourbon la belle bâtisse pour bains, de cette dernière salle, avec toutes ses dépendances, sans exception, ainsi que de la nouvelle bâtisse [illegible]. L'acheteur aura [illegible] jours. Conditions à la vente. 1 oct

MEUBLES SPLENDIDES ET A LA MODE. PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu mardi 12 du courant, à 11 heures [illegible] à la maison encoignure Carondelet, encoignure de la rue St. Joseph—Les membres d'une personne quittant la ville [illegible] comprenant en partie de: Superbes rideaux de soie et de satin avec leur montans, tapis de Bruxelles et de Kidderminster, [illegible] sofas, [illegible] chaises [illegible], toilettes, [illegible] belles pendules, bois de lit en acajou et autres, armoires, bureaux, secrétaires, bibliothèques, table à ouvrage, vaisselle, cristaux etc. etc. Aussi, un excellent piano forte. Conditions:—Toutes les sommes au dessous de $ 300 comptant, de $ 300 à $ 500 60 jours, de $ 500 et au dessus, à 4 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 1 oct

Succession de Aimon Jacques Langlois. PAR VINCENT & DE FERIET.

IL sera vendu lundi 18 octobre à 11 heures [illegible] magasin d'encan, No. 116, rue de Chartres, à [illegible] en vertu et conformément à un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans en date du [illegible] octobre 1841, pour le compte et au profit de la succession de feu [illegible] Les marchandises et effets mobiliers appartenant à la dite succession. 1 oct—3 fr

A ceux qui tiennent pension et hôtel. PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan mardi 12 du courant à 10 heures à la requête de Mr. Proctor, le contenu de sa maison de pension, rue rue du Canal, entre les rues Chartres et Condé, savoir: Se composant de: Tables rondes, guéridons, tables à manger, à ouvrage et à jeu, chaises, d'argent, lits de Marseille et autres, lits de plumes, matelas, lits de pied, bois de lit d'acajou et autres, couvertures, bureaux, commodes et autres, lavabos, tables de toilette, glaces, rideaux de lit et en toile. Conditions—les sommes au dessous de $ 300 comptant, de $ 300 à $ 500 60 jours, de $ 500 et au dessus, 6 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur. M. Proctor saisit cette occasion pour prévenir ses amis qu'il est en possession de la nouvelle maison bien connue de la rue Julia et appartenant à M. E. Porter, où ils voudront se présenter à la recevoir vers la fin de ce mois. 1 oct

### LA NOUVELLE LOI SUR LES DROITS ET DRAWBACKS.

IMPRIMEE sur une feuille de papier à lettre à la librairie de A. Morel, rue Royale, et à celle de V. H. [illegible] devant l'Eglise, rue de Chartres. Prix un escalin. 20 sept

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE LA PRESSE A COTON A VAPEUR DE LA LEVEE. Nouvelle Orléans, 9 septembre 1841.

LES actionnaires sont avertis qu'il sera assemblée la direction qui a eu lieu hier il a été déclaré un dividende de 6 pour cent sur le capital payé, payable aux actionnaires, ou à leurs chargés de pouvoir, le 20 octobre ou après au bureau de la Compagnie, entre 8 heures du matin et 2 heures de l'après midi. Le dit dividende ne sera payé que sur la présentation des certificats d'actions, qui seront alors échangés contre des certificats d'actions émis et de part pour la compagnie [illegible] à l'amendement apporté à la charte de la Compagnie par la Législature à sa dernière session. Par ordre de la Direction. D. F. GURE, Secrétaire. 30 sept

BAZARD PARISIEN.

NORMANDIN FRERES, au coin des rues Royale et Dumaine, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils viennent de recevoir de Paris un très bel assortiment de nouveautés de la dernière forme, qu'ils laissent à des prix très modérés. Plusieurs colis de parfumerie, articles de Paris, pommade, eau de Cologne, extraits d'odeur, eau de lavande double, etc. etc. 21 sept

TRAITES sur Paris, Londres, Charleston, Louisville et Cincinnati, à vendre par F. DE LIZARDI & Co., 24 Bienville.

CAFÉ—Les soussignés offrent à vendre [illegible] sacs café de [illegible] F. DE LIZARDI & Co., 24 Bienville. 6 oct

TOILE et corde d'emballage. Les soussignés ont en magasin et offrent à vendre les assortiments suivans d'emballage du Kentucky et des Indes Orientales, corde du Nord de Bombay, du Kentucky et du Missouri, aux conditions les plus raisonnables. F. DE LIZARDI & Co., 24 Bienville. 6 oct

MARCHANDISES sèches convenables pour le marché mexicain—Les soussignés ont dernièrement reçu les marchandises suivantes d'Angleterre, de France et d'Allemagne, qu'ils offrent à vendre à des prix et des conditions raisonnables: Une grande quantité d'indiennes bleues à la mode, Mousselines rayées et à carreaux, [illegible], Rebozos rouges et gris, [illegible], Cravates, mouchoirs, [illegible] et Britannias, Toile d'Irlande, Etoffes de velours rayées, Deux caisses mouchoirs de soie et de bandannes, Une grande variété de mouchoirs, Foulards à la mode et bas de soie. F. DE LIZARDI & Co., 24 Bienville. 5 oct

SANGSUES de meilleure qualité à vendre à la place [illegible] J. ROSSI. 20 sept

SUCRE—En magasin et à vendre par lots convenables aux acheteurs par FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, 75, rue St. Louis. 20 sept

CHAPPAUX FRANÇAIS. Plusieurs caisses chapeaux de soie, première qualité, en débarquement du navire Duc d'Orléans, venant du Havre, à vendre par EDMOND & FILS, 38 rue de Chartres.

ACAJOU ET BOIS DE CAMPÊCHE—1000 pouces de [illegible] 30 tonneaux bois de Campêche, en débarquement de la goélette [illegible], à vendre par FRANCISCO TIO, 46, rue Ste. Anne. 17 aout

LE soussigné venant de recevoir par le navire Rubicon [illegible] de ses dernières qualités, [illegible] BARBARIN, [illegible]. 15 sept

SANGSUES.

NOUVELLEMENT reçu un assortiment de Sangsues de première qualité, à vendre en gros et en détail, à la pharmacie Ragan [illegible] rue de Lafayette. [illegible]

SANGSUES.

UN grand approvisionnement de Sangsues de première choix à vendre en gros et en détail, à des prix modérés. A. A. FAVCHAUD, 15 rue Royale. 8 oct

# SANGSUES.

REÇU par le Rubicon du Havre un beau lot de sangsues suédoises et Hongroises, à vendre en gros et en détail; [illegible] chez J. J. ROSSI [illegible] rue de [illegible] Vieille Levée. N. B.—Les marchands [illegible] l'intérêt des établissements en [illegible] et les prix les plus modérés. 17 sept

PHARMACIE A LAFAYETTE.

NOUVELLEMENT reçu par différents navires un assortiment de drogues et de produits chimiques pour la vente [illegible] J. ROSSI.

TOILE, CORDE à ficelle d'emballage. Toile d'emballage de Dundee, large espèce et autres espèces, corde du Kentucky, des meilleures manufactures, de [illegible] corde de [illegible] Nord, ficelle du Ky., en magasin et à vendre en gros à des termes raisonnables par ANDREWS & BROTHERS, 70 rue du Camp. 17 sept

BOIS DE CHAUFFAGE de toutes qualités, BRIQUES de lac, SABLE, CHAUX du Nord, PIEUX, MERRAINS, &c. &c. à vendre par CHAUVIN & LEROY. Chemin Carondelet, entre St Claude et [illegible]. 1 juin ☞

CHAUX, BRIQUES, SABLES, BOIS DE CHAUFFAGE, &c. Constamment en vente par le soussigné, au Bassin à Carondelet. CHS. GUESNARD. 26 juin ☞

Aux propriétaires de steamboats et presses à coton.

NOUS avons maintenant en dépôt notre stock pour la saison de bois de cyprès en grande longueur, et nous sommes prêts à faire des contrats avec les propriétaires de steamboats, de presses à coton, &c. W. E. & R. MURPHY, 132, vieux Bassin, et 127, Remparts. 1 oct

Aux propriétaires d'hôtels et de restaurants.

LES soussignés ont actuellement en main une grande quantité de bois de chêne de [illegible] à pin, charbon de Liverpool, de Cumberland, de Pittsburg, charbon de bois, sable, etc. Ils peuvent recevoir les commandes des propriétaires et des restaurants de pension, à [illegible] à une grande réduction sur les prix du marché. W. E. & R. MURPHY, 132, vieux Bassin, et 127, Remparts. 1 oct

25,000 PIEDS planches emblavières; 20,000 pieds de planches de 1 pouce et 1 1/2 pouce, 10,000 de bois à lambris, de 2, 3, 4 pouce à vendre par W. E. & R. MURPHY, 132, vieux Bassin, et 127, Remparts.

LES familles qui désirent s'approvisionner pour l'hiver de bon de chêne ou de frêne, de charbon anglais et de Pittsburg, le trouveront au bas prix au magasin de W. E. & R. MURPHY, 132, vieux Bassin et 127, Remparts. 1 oct

BRIQUES—3000 briques à vendre par W. E. & R. MURPHY, 132, vieux Bassin et 127, Remparts. 1 oct

LARD JAMBONS—300 barils qualité supérieure pour famille, à vendre par LAUVE FRERES, 36, Vieille Levée. 1 sept

A LOUER—Le dessus de la maison no. 14 [illegible] du Canal, la partie près la banque de Carrollton très convenable pour [illegible] ANDERSON & HAGAN, 31 rue du Canal. Les meubles tout neufs qui se trouvent dans cette maison seront vendus, si l'on en a besoin, pour payer le loyer de cette maison. 1 oct

A LOUER—Trois magasins, Nos. 26, 28 et 30 rue Gravier, trois autres, Nos. 27, 29 et 31, [illegible] [illegible] traversant l'îlet jusqu'aux rues Tchoupitoulas et du Fauxbourg. Aussi une maison de résidence particulière, et [illegible] Nos. 116, rue Julia. S'adresser à PETERS & MILLARD, 54, Vieille Levée. 8 octobre

A LOUER—Le beau et vaste magasin à quatre étages, rue Julia No. 76, entre celles du Magasin et Tchoupitoulas, convenable à dépôt de marchandises de l'Ouest ou à un négociant [illegible] S'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24 Douane.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

SERONT payées par le soussigné à celui qui arrêtera et remettra la négresse ANNA, [illegible] [illegible] 1 août, âgée d'environ 30 ans, taille de cinq pieds deux pouces, bien proportionnée, elle a de grosses lèvres et deux grandes dents [illegible] et le français, elle est partie avec [illegible] faubourg [illegible] sur le pont [illegible] Charles Vivant, l'on le trouve [illegible] F. T. OLIVIER, [illegible] Rue Villeré entre Ursuline et Bayou.

DETENU à la geôle de [illegible] le nègre [illegible] [illegible] LOUIS, [illegible] 1841. E. LUMINAIS, Shérif.

[illegible] KOHN DABON & Co., 20 rue Bienville.